

## Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M<sup>e</sup> Lydia Laquerre, Greffière de la susdite municipalité,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le lundi 3 avril 2023 à 19:00 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande #1 :**

**Identification du site concerné :**

Lot 1 823 870 du cadastre de Québec, sis au 1229, rue Champlain, Ville de Valcourt, zone R-37.

**Nature et effets:**

La dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

- Autoriser, sur le lot 1 823 870, une superficie totale des bâtiments accessoires de 113 mètres carrés, alors que la superficie totale des bâtiments accessoires pour le même lot ne peut excéder la superficie d'implantation du bâtiment principal, soit 102 mètres carrés. (réf. art. 7.9 a) du *Règlement de zonage #560*)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 13 mars 2023.



M<sup>e</sup> Lydia Laquerre, Greffière